

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 SG 34 Déclaration d'intention sur le Pont Aqueduc de Colombes (92) à Argenteuil (95) entre la Ville de Paris, le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, les Départements des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver la déclaration d'intention sur le Pont Aqueduc de Colombes à Argenteuil, avec le Département des Hauts-de-Seine, le Département du Val-d'Oise, le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne ;

Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, la déclaration d'intention sur le Pont Aqueduc de Colombes à Argenteuil avec le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et le Conseil départemental du Val-d'Oise dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO